



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU

**mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00**

-----

MM/MG

N° 001395

Agenda 21 /  
Programme AGIR -  
Demande de  
subvention pour  
accompagner la  
Commune dans son  
Programme  
«Collectivité lauréate  
AGIR pour l'énergie »  
année 2012 – 2013.

Affiché le :

Le mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) représentée par M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) représenté par Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. José VINCENNELLI (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

**ABSTENTION :**  
Jean-Louis de  
Longeaux  
Christian PANOT  
André Lecourt  
Elise ISNARD  
Patrick Espitalier  
Corinne Paiocchi

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la poursuite de l'engagement de la Commune dans le dispositif « Collectivités lauréates Agir pour l'énergie » qui a fait l'objet d'une convention triennale (pour la période 2011 – 2013) signée avec la Région PACA.

Pour mémoire, l'engagement de la commune consiste à terme à déployer sur son territoire une stratégie énergétique durable qui lui permette à terme de réduire de manière significative ses consommations d'énergie et développer des filières d'approvisionnement énergétique locale et renouvelable.

Cette stratégie doit contribuer à une lutte locale contre le changement climatique et pour la préservation des ressources naturelles, à une optimisation de la dépense publique, à une réduction des dépenses énergétiques des ménages et de tous les acteurs économiques locaux.

Depuis deux ans la commune est soutenue dans la mise en œuvre de son programme par un Bureau d'étude dit « facilitateur ». Il est proposé au conseil municipal pour la période 2012 - 2013 de faire appel à nouveau à un tel bureau d'études afin d'accompagner la commune au cours de l'année 2 de ce programme. L'intervention de ce bureau d'étude fait l'objet d'une aide financière de la Région PACA d'un montant maximal de 3 600 €TTC ( 60 % d'un plafond des dépenses prises en compte s'élevant à 6 000 €TTC).

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE**

**APPROUVE** la décision de faire appel à un Bureau d'études facilitateur dans la limite de 10 jours d'intervention,

**AUTORISE** le maire (si la candidature de la commune était retenue après la sélection par le comité d'experts et le vote de l'Assemblée plénière régionale), à confier une mission d'accompagnement pendant l'année 2 à un bureau d'études facilitateur et de solliciter la subvention prévue par la Région (60% des dépenses de la mission dans la limite de 3 600 € TTC).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**